



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur: 1-877-558-2349

Soumission par courriel:

pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 004 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Gatineau QC

Titre : Réfection du déservoir 2, Lieu historique national Canal de Lachine	
N° de l'invitation : 5P201-20-0086/A	Date : 8 janvier 2021
N° de modification : 004	
N° de référence du client : 1452	
N° de référence de SEAG : PW-20-00930900	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : <u>14 janvier 2021</u>	Fuseau horaire : EST/HNE
---	------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Christine Piché	
N° de téléphone : 873-355-8841	N° de télécopieur : 1-877-558-2349
Courriel : Christine.piche2@canada.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P201-20-0086/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
1452

Titre :
Réfection du déservoir 2, Lieu historique national Canal de Lachine

Modification 004

La modification suivante est apportée :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Ajouter un document – pièce jointe de l'appel d'offres.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Il n'y a pas d'item de bordereau des prix de prévu pour ce dispositif. Pourriez-vous préciser dans quel item du bordereau nous devons inclure ces coûts et pourriez-vous également préciser le nombre d'indicateurs requis pour le projet.

R1. **Inclure le coût de ce dispositif dans l'item 2.12. Pour ce qui est du nombre d'indicateurs, l'entrepreneur proposera le nombre et la position des indicateurs de soulèvement, ainsi que le nombre et patron final de forage selon les conditions du site. Le sous-traitant et le surveillant d'injection doit avoir une expérience minimale de 5 ans dans le domaine d'injection des sols. La quantité indiquée sur les plans est à titre indicative.**

Q2. À l'article 3.1.2 de cette section, il est également précisé que la précision doit être de +/- 0.1 mm ... c'est 1/10 de mm ! Cette précision pour des tassements de sol n'est pas réaliste. Pourriez-vous réévaluer cette valeur ou serait-ce possible de plutôt installer de simples plaques de tassement / soulèvement dont les relevés pourraient être pris avec un équipement d'arpentage.

R2. **La précision de 0,1 mm concerne la calibration de l'instrument de mesure. Sur place, les travaux doivent se faire sous la surveillance d'un superviseur ayant au moins cinq 5 ans d'expérience tel que spécifié à l'article 1.5.1.1 de la clause 03 60 00 et capable de reconnaître une déformation du terrain s'il y a lieu.**

Q3. Concernant l'indicateur de soulèvement, en avons-nous juste 1 à installer ou s'il faut en installer à chacun des trous dans le mort-terrain soit 5 la quantités de trous prévus dans le mort-terrain?

A3. **L'entrepreneur proposera le nombre et la position des indicateurs de soulèvement, ainsi que le nombre et patron final de forage selon les conditions du site. Le sous-traitant et le surveillant d'injection doit avoir une expérience minimale de 5 ans dans le domaine d'injection des sols. La quantité indiquée sur les plans est à titre indicative.**

Q4. Le produit proposé pour l'injection dans le sol est un coulis King RPL-2 ou équivalent approuvé. Il se trouve que ce produit est un mortier contenant du sable dont la granulométrie nous empêche d'utiliser des pompes à coulis conventionnelle et qui selon-nous ne serait pas le produit idéal pour les travaux... serait-il possible de revoir le produit pour l'injection dans le sol?

R4. **L'entrepreneur proposera le coulis d'équivalence pour l'injection du sol d'une résistance minimale de 2.0 MPa. Transmettre la fiche technique de produit incluant sa composition et mode d'application.**

Q5. Le devis mentionne également qu'une pompe à piston munie d'un système qui mesure les coups de piston doit être utilisée pour l'injection, si un autre type de coulis est accepté et qu'il peut être utilisé avec nos pompes à cavité progressive, pouvons-nous utiliser ce type de pompe pour injecter le coulis dans le sol?

N° de l'invitation :
5P201-20-0086/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
1452

Titre :
Réfection du déservoir 2, Lieu historique national Canal de Lachine

R5. L'entrepreneur proposera un équipement compatible avec le coulis proposé de façon à avoir le résultat final désiré. La pompe doit être munie d'un dispositif d'enregistrement automatique approprié pour le contrôle des travaux d'injection.

Q6. En lien avec la question/réponse No.6 de l'addenda #2, serait-il possible de nous transmettre les plans de l'existant afin que nous puissions évaluer les coûts associés?

R6. Voir documents téléchargés le 8 janvier 2021.

B. AJOUT DE DOCUMENT - pièce jointe de l'appel d'offres

AJOUT DE DOCUMENT

Veillez-vous référer aux documents téléchargés le 8 janvier 2021.

GC-920-02-200-42-01

GC-920-02-200-46-06

GC-920-02-200-47-01

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.